

Faire une VAE en Ile-de-France

Mis à jour le 21 Juillet 2020



© Fotolia

En Ile-de-France, le point d'entrée pour un candidat à la VAE est le centre conseil VAE. Offrant un service neutre et gratuit à tout actif, ce lieu permet d'obtenir les informations nécessaires avant de faire un parcours de VAE.

Panorama de la VAE en Ile-de-France

L'Ile-de-France est l'une des régions françaises qui compte le plus de candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE). **En 2014, plus de 10 500 candidats ont présenté une demande de validation de leurs acquis en Ile-de-France, soit près de 25 % des candidats pour l'ensemble de la France.**

Les certifications les plus souvent demandées étaient celles du ministère de l'Education nationale et du ministère des Affaires sociales et de la santé (respectivement 57 % et 25 % des dossiers recevables).

Les trois certifications les plus présentées en jury (source Dares 2017)

- Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) ;
- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ;
- CAP petite enfance

Les statistiques des centres de conseil VAE, structures d'information et de conseil financées par la Région, permettent également d'esquisser un profil des candidats à la VAE en Ile-de-France.

En 2014, les antennes VAE (ancienne appellation des centres de conseil VAE) franciliennes ont reçu 10 357 personnes en entretien (dont 64 % de femmes). La majorité (56 %) des personnes reçues sont âgées de 30 à 44 ans et 29 % ont 45 ans et plus. Le public est composé pour 58 % de salariés et pour 42 % de demandeurs d'emplois (les autres publics étant des retraités, bénévoles, personnes au foyer, etc.). Enfin, **plus de la moitié des personnes accueillies en antenne ont un diplôme de type CAP-BEP (25 %) ou de niveau bac (27 %)**.

La VAE, de quoi parle-t-on ?

La VAE est une procédure qui permet à toute personne justifiant d'au moins une année d'expérience professionnelle d'obtenir tout ou partie d'une certification à partir de son expérience professionnelle.

Pour en savoir plus, consultez notre dossier "[VAE mode d'emploi](#) [1]".

S'informer et être conseillé dans sa démarche

Les centres de conseil VAE

Le Conseil Régional d'Ile-de-France finance huit centres de conseil VAE (un par département), qui ont pour mission d'informer et de conseiller les franciliens souhaitant entreprendre une démarche de VAE. Chaque centre propose plusieurs points d'accueil au sein de chaque département. Chacun des [41 points d'accueil](#) [2] reçoit tout public, quel que soit son statut, et propose :

- **une information générale sur la VAE**, les certifications, les procédures et les modalités d'accès, aux personnes n'ayant pas reçu d'information préalable auprès des structures d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) ;
- **un conseil personnalisé en VAE d'1h30**, gratuit, qui permet d'explorer le projet professionnel de la personne, d'établir la pertinence d'une démarche de VAE, de repérer la ou les certification (s) la (les) plus adéquate (s) en fonction des compétences acquises, d'orienter vers le ou les services valideurs et d'évoquer les coûts d'une VAE et les différents modes de financement.

Les centres de conseil VAE organisent également des actions d'une demi-journée visant à informer les professionnels des structures AIO sur la VAE.

Par ailleurs, les structures AIO d'Ile-de-France peuvent délivrer une première information sur la VAE. Celles-ci appartiennent à différents réseaux : opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, Apec, Opacif et Fongecif), mais aussi Centres d'information et d'orientation (CIO), Maisons de l'emploi et de la formation, conseillers VAE du Cnam, etc.

Leurs coordonnées peuvent être consultées sur la [cartographie régionale](#) [3] du site Défi métiers.

Enfin, la [Cité des métiers](#) [4] propose un pôle thématique intitulé "Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis", susceptible d'informer sur la VAE.

Engager la démarche : les organismes valideurs franciliens

Toutes les certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont accessibles par la VAE. Le conseiller VAE peut aider à trouver le diplôme, le titre ou le certificat de qualification professionnelle (CQP) qui convient. Une fois celui-ci repéré, la personne qui suit une démarche de VAE doit identifier l'organisme valideur (qui organise la session et évalue les acquis pour la certification visée) et le contacter.

- **Diplômes du ministère de l'Education nationale (du CAP au BTS)**

Les Cava (Centres académiques de validation des acquis) et Dava (Dispositifs académiques de validation des acquis) informent et orientent sur toute demande de VAE. Si la démarche vise à l'obtention d'un diplôme de l'Education nationale (du CAP au BTS), ces structures aident le demandeur à franchir les étapes du parcours de VAE (constitution du livret de recevabilité, préparation de l'entretien avec le jury, etc.).

Coordonnées des valideurs franciliens pour les diplômes de l'Education nationale [5]

- **Diplômes du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche**

Il n'existe pas de structure centralisée pour les diplômes de l'enseignement supérieur. Il convient de s'adresser directement aux services de formation continue des établissements (universités, Cnam, écoles d'ingénieurs).

Coordonnées des valideurs franciliens pour les diplômes de l'Enseignement supérieur [6]

- **Titres professionnels du ministère du Travail**

Le ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social propose des titres professionnels délivrés par ses directions départementales. Ces titres sont très diversifiés : assistant de vie, secrétaire assistant RH, maçon, carreleur, etc. Le principal valideur est l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes). Ses centres franciliens hébergent des Cellules techniques de validation et organisent chaque mois des réunions d'information sur la VAE.

Informations : www.idf.afpa.fr [7] (Rubrique "Oser la VAE")

- **Diplômes du ministère des Affaires sociales et de la Santé**

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion Sociale ([DRJSCS](#) [8]), décide de la recevabilité, organise les jurys et délivre le cas échéant les diplômes des secteurs sanitaire et social (diplômes d'aide-soignant, d'ergothérapeute, d'assistant familial, etc.). L'information relative à la VAE et la gestion des candidatures est centralisée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Informations : <http://vae.asp-public.fr> [9]

- **Diplômes du ministère des Sports**

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ([DRJSCS](#) [10]) met en œuvre la procédure de VAE pour les

diplômes délivrés par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) assurent une fonction d'information-conseil sur la VAE pour les diplômes des métiers du sport et de l'animation (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, CQP animation et sport, etc.).

Informations : <http://ile-de-france.drjcs.gouv.fr> [11]

- **Diplômes du ministère de l'Agriculture**

La Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ([Driaaf](#) [12]) d'Ile-de-France anime plusieurs points d'information conseil et orientation sur la VAE.

Informations : 01 41 24 17 66

Financer son projet de VAE

La démarche de validation des acquis de l'expérience a un coût, variable selon les ministères et les organismes valideurs. Selon le statut du candidat, il existe différentes possibilités de financement de la démarche de VAE en Ile-de-France.

Les **salariés** peuvent obtenir une prise en charge dans le cadre du CPF (pour le financement d'une action d'accompagnement à la VAE), du Plan de développement des compétences de leur entreprise ou du Congé VAE (à demander à l'employeur).

Les **demandeurs d'emploi** peuvent bénéficier de différents financements permettant, sous certaines conditions, d'assurer la gratuité de l'intégralité du parcours VAE : aide régionale, aide du Pôle emploi (complémentaire de l'aide régionale), CPF (pour le financement d'une action d'accompagnement à la VAE) ou congé VAE (pour les demandeurs d'emploi ayant été titulaires d'un CDD).

Un financement pour les demandeurs d'emploi franciliens : le chéquier VAE

En Ile-de-France, la Région et Pôle emploi ont mis en place un chéquier unique pour favoriser la réussite du parcours VAE des demandeurs d'emplois, grâce à un meilleur accompagnement financier. Il comprend sur un même document les aides de Pôle emploi et de la Région. Il est prescrit par les conseillers des agences franciliennes de Pôle emploi.

1. Appui avant et jusqu'au jury

- **Accompagnement méthodologique pour présenter le dossier au jury VAE.**
Il a pour but d'aider les candidats à repérer et organiser leurs compétences, savoirs et savoir-faire. Le montant est limité à 700 € pour une durée comprise entre 10 et 20 heures, avec un organisme référencé par la Région.
- **Accompagnement complémentaire**
Destiné uniquement aux candidats ayant une certification de niveau bac ou infra bac et qui souhaitent bénéficier d'un soutien supplémentaire pour préparer le passage devant le jury VAE, son montant est limité à 200 € pour un minimum de 4 heures d'accompagnement supplémentaire.
- **Module de formation facultatif**
Pour certaines certifications du domaine de la santé, comme les diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, d'aide-soignant ou le titre d'assistant dentaire, des modules de formation sont préconisés avant le passage devant le jury. La prise en charge est limitée à 70 heures avec un montant plafonné à 7 € par heure (soit 490 €).
- **Prise en charge des frais annexes**
Une aide financière complémentaire plafonnée à 640 € peut être accordée pour couvrir les frais engendrés par la démarche (droits d'inscription, transport, photocopies, etc.).

2. Appui après jury

- **Accompagnement post jury en cas de validation partielle**
Il permet aux candidats ayant obtenu une validation partielle d'élaborer une stratégie pour poursuivre leur parcours. Le montant est limité à 90 € pour un minimum de 1 heure et demi d'accompagnement post jury VAE.
- **Financement de formation complémentaire**
Il permet de financer tout ou partie de la formation pour les candidats qui souhaitent compléter une certification. Le montant est limité à 1 600 € pour une durée moyenne de 250 heures et un coût horaire maximum de 9,15 €.
- **L'aide complémentaire de Pôle emploi au financement de la formation (dispositif « AIF »)**
Elle permet de couvrir les coûts de formation dans le cas où ils dépassent les 1 600 € engagés par la Région.

Repères chiffrés

Infographie 1 : Candidats à la VAE en Ile-de-France, en 2010, dans les différents ministères certificateurs.

Motif	Présentés	Reçus	Reçus France	Part Ile-de-France
Ministère de l'éducation nationale (CAP au BTS)	3 870	2 572	13 220	19 %
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	nd	570	2 225	26 %
Ministère de l'agriculture	27	20	370	5 %
Ministères chargés de la santé et des affaires sociales	2 726	1 168	7 539	15 %
Ministère chargé de l'emploi	744	398	5 479	7 %
Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports	nd	nd	nd	nd
Ministère de la défense	30	26	378	7 %
Ministère de la culture	nd	nd	nd	nd
Ministère chargé des affaires maritimes	0	0	14	0 %
Total	7 397	4 754	29 281	16 %

Source:

Chiffres clés - Direccte Ile-de-France - Edition 2013 - traitement Défi métiers.

Infographie 2 : Les dix premières certifications de la VAE en Ile-de-France en 2010.

Certification	Certificateur	Niveau	Effectif
Auxiliaire de Vie Sociale	DRJSCS	V	799
Aide-soignant	DRJSCS	V	763
CAP Petite enfance	EN	V	705
DE Educateur spécialisé	EN	III	409
Auxiliaire de puériculture	DRJSCS	V	382
Educateur de jeunes enfants	DRJSCS	III	244
BTS Assistant de manager	EN	III	204
Bac Pro Secrétariat	EN	IV	197
Assistant familial	DRJSCS	V	181
BTS Comptabilité et gestion des organisations	EN	III	152

Source:

Ministères certificateurs - traitement Défi métiers.

Note de lecture:

Note de lecture : Effectif de candidats présentés au jury; DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; EN : Ministère de l'Education nationale.

Tags

Tags : [VAE](#) [13] | [certification](#) [14] | [diplôme](#) [15] | [Ile-de-France](#) [16]